



**Charente
Maritime**

La Rochelle, le 5 décembre 2007

Monsieur le Président de la Commission du Débat public,

En accord avec le contenu de la lettre d'Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la LPO, adressée à M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de L'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, et au nom de tous nos adhérents, la LPO de Charente-Maritime souhaiterait vous faire part de sa très vive opposition au projet de terminal méthanier sur la rive nord de l'estuaire de la Gironde.

L'estuaire de la Gironde constitue en effet un ensemble patrimonial tout à fait remarquable et unique en Europe de par la richesse de sa biodiversité, de l'étendue de ses zones humides, vaseuses et sableuses. Cet espace préservé et non encore industrialisé, revêt à ce titre une importance fondamentale dans les phénomènes de migration de bon nombre d'espèces protégées, poissons et oiseaux en particulier. Ce patrimoine écologique exceptionnel est d'ailleurs attesté à l'échelle nationale comme européenne par son inscription comme site Natura 2000 englobant de nombreuses ZPS : FR5412011 Estuaire de la Gironde : Marais de la Rive nord ; FR5412012 Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin ; FR7210065 Marais du Nord Médoc ; FR7212014 Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais. D'autre part, au titre de la stratégie gouvernementale de création d'aires marines protégées, toute la zone étroitement liée de la Gironde et des Pertuis charentais fait l'objet d'un projet de Parc Marin avec ouverture prochaine d'une mission d'étude en ce sens.

Cet immense complexe estuarien de plus de 600 km² constitue un couloir de migration absolument exceptionnel, tout autant qu'une zone de reproduction et/ou d'hivernage indispensable pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégés dont vous trouverez la liste en annexe.

Ce serait donc un non sens de dégrader irréversiblement les habitats d'un ensemble qui constitue un des derniers grands fiefs européens de zones humides au nom d'objectifs économiques contestables et contraires à tout développement durable, puisque le projet fait appel à des sources d'énergie non renouvelables. D'autre part, ce projet industriel, de surcroît classé Seveso 2, constitue donc à ce titre un risque potentiel très élevé de sécurité pour les riverains comme pour la biodiversité et un non sens pour l'environnement économique des deux rives de l'estuaire : les nombreuses activités qui y sont développées et font vivre les acteurs économiques de la région (écloseries, aquaculture, tourisme balnéaire, plaisancier et

tourisme vert avec plusieurs pôles nature...) seraient sévèrement remises en question par des nuisances insupportables et dangereuses.

Nous ne pouvons donc que refuser totalement un projet qui va à l'encontre des intérêts écologiques et humains fondamentaux, régionaux comme patrimoniaux et donc appartenant à tous.

Veillez croire, Monsieur, à notre considération et à l'espoir que les principes de préservation et de qualité de notre environnement prévaudront sur tout objectif de profits à court terme et partisans.

Groupe LPO Charente-Maritime
Maison des associations de Bongraine
99 rue Nicolas Gargot - Tasdon
17 000 LA ROCHELLE
Tél/Fax/répondeur : 05 46 50 92 21
Mail : charente-maritime@lpo.fr

Liste des espèces d'oiseaux patrimoniaux et remarquables de l'estuaire de la Gironde

Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ⁽³⁾	Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Hivernage.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Hivernage.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Courlis corlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	Etape migratoire.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	Hivernage.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Hivernage.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Etape migratoire.
Locustelle luscinioïde (<i>Locustella luscinoides</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Reproduction.
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	Hivernage.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Rémiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Hivernage.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Reproduction. Hivernage.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Etape migratoire.

⁽³⁾ Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.



Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Rochefort, le 27 novembre 2007

Objet : projet de terminal méthanier du Verdon

Monsieur le Ministre,

La LPO souhaite vous faire part de sa totale opposition au projet de port méthanier prévu au Verdon (estuaire de la Gironde). Elle considère que ce projet constitue une grosse erreur d'aménagement du territoire pour les raisons suivantes :

- L'estuaire de la Gironde, dans sa partie terminale, reste un des rares estuaires européens non encore aménagés industriellement, ce qui lui vaut de jouir de rives et de marais littoraux de grande valeur écologique et paysagère qui justifient son classement en zone Natura 2000.
- Des activités compatibles avec l'environnement ont pu s'y développer, généralement liées au tourisme. C'est en raison de cette orientation que notre association a accepté sans condition l'installation du port de plaisance du Verdon, estimant qu'il contribuait à l'économie locale sans apporter de dégradation aux habitats naturels.
- Le projet méthanier en revanche est classé Seveso 2 et ne manquera pas d'hypothéquer la qualité environnementale de cette région et de poser un vrai problème de sécurité pour ses habitants.

C'est pourquoi la LPO vous demande de ne pas autoriser l'implantation du projet méthanier sur la zone portuaire du Verdon.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

*et toute
ma reconnaissance,*

Allain BOUGRAIN-DUBOURG
Président